



Article 1 : Société organisatrice

Le jeu concours est organisé par la société **FRANCODEX Santé Animale S.A.S**, dont le siège social se trouve au 10 rue de l'Ormeau de Pied, 17100 Saintes, FRANCE. Le jeu concours est dénommé : Grand Jeu Laboratoire Francodex – La Grande Odyssee Savoie Mont Blanc

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu, avec obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure résidant en France. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non). Les personnes n'ayant pas justifiées de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables au jeu en vigueur en France.

2.4 La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Article 3 : Diffusion

Le jeu est proposé :

- sur la page du réseau social « Facebook » du Laboratoire Francodex : @LaboratoireFrancodex à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/LaboratoireFrancodex>,
- sur la page du réseau social « Instagram » du Laboratoire Francodex @francodex_official à l'adresse suivante : https://www.instagram.com/francodex_official/
- ainsi que sur le site internet du Laboratoire Francodex à l'adresse suivante : <https://www.francodex.com/jeu-concours-laboratoire-francodex-la-grande-odyssee>

Article 4 : Date

Le « Grand Jeu Laboratoire Francodex – La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc » se déroule du Lundi 01 Novembre au mardi 15 Mars 2021 inclus.

La société organisatrice *FRANCODEX Santé Animale S.A.S*, se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait pas engagée de ce fait.

Article 5 : Modalité de participation

Ce Jeu se déroule exclusivement sur internet aux dates indiquées dans l'article 4 et est accessible depuis différents réseaux sociaux et sur le site web du Laboratoire Francodex. La participation au Jeu s'effectue en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants.

Le Jeu étant accessible depuis la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Le Jeu étant accessible depuis la plate-forme Instagram, www.instagram.com, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Instagram n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Le participant prend connaissance du présent règlement de jeu et se rend sur le site <https://www.francodex.com/jeu-concours-laboratoire-francodex-la-grande-odyssee>

- Pour participer au jeu, le participant devra avoir effectué l'achat d'au minimum **1 produit de la gamme de produits d'hygiène et de soin pour chien ou chat** de la marque Laboratoire Francodex.

- Le participant devra télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse) indiquant le libellé du produit ou une photo du produit acheté.

- Pour finaliser son inscription, le participant devra compléter l'ensemble des champs obligatoires présent sur le formulaire en ligne, à savoir : Nom, prénom, email, animal de compagnie (chien/chat), téléphone.

- Le joueur découvre immédiatement s'il a gagné ou perdu sur la page suivante par le biais du jeu de type instant gagnant.

- S'il est gagnant, le joueur recevra un email de l'expéditeur contact@francodex.com. Les gagnants du jeu de type instant gagnant seront déterminés par des plages horaires programmées aléatoirement à l'avance. De cette façon, tous les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné ou non.

Tous les participants, gagnants ou non du jeu de type instant gagnant participent au tirage au sort du lot final qui aura lieu le Lundi 21 Mars 2022.

Article 6 : Sélection du/des gagnant(s)

Les formulaires qui ne seront pas entièrement remplis ne seront pas pris en compte. Le(s) gagnant(s) recevra(ont) un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'il(s) aura(ont) fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours suivant la fin du Jeu, lui (leur) confirme(nt) la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort du lot final (Séjour pour 4 personnes) sera effectué le Lundi 21 MARS 2022 par l'organisateur du jeu pour désigner 1 gagnant **parmi tous les participants inscrits.**

Article 7 : Dotations

Instant gagnant :

- 38 lots de produits pour chien d'une valeur moyenne unitaire TTC de 30€ comprenant :
 - 170.238 - 1 sachet de FRIANDISES. HYGIENE BUCCO DENTAIRE CHIEN
 - 172.446 - 1 SHAMPOOING DOUX ET HYDRATANT 250ML
 - 170.386 - 1 boîte de VITAMINES CHIEN CHAT 60 CPS

38 lots de produits pour chat d'une valeur moyenne unitaire TTC de 32€ comprenant :

- 170.241- 1 sachet de FRIANDISES. HYGIENE BUCCO DENTAIRE CHAT
- 172.455 - 1 MOUSSE LAVANTE CHAT SANS RINCAGE 150ML
- 170.387 - 1 boîte de OMEGA 3 CHIEN CT 60 CPS

Tirage au sort final :

- Mise en jeu d'un séjour pour quatre personnes (2 adultes et 2 enfants) d'une *valeur moyenne TTC de 720€*:

- Hébergement : 2 nuitées
- 4 places pour un baptême de traineau à chiens* (*selon les disponibilités)

Transport non inclus

Cette dotation est valable pour 4 personnes. 1 seul gagnant.

Le lot ne peut être échangé ni remboursé.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer chacun des lots, en tout ou partie, par un autre de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

Article 8 : Remise

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant rempli tous les critères de participation et ayant répondu correctement aux questions du jeu. Les gagnants seront contactés par l'organisateur du jeu par téléphone, par courrier papier ou par courrier électronique, et recevront les instructions pour la récupération de la dotation.

Une seule participation par jour via tous les moyens de participation est admise pendant toute la durée du jeu concours. Le lot n'est ni cessible, ni échangeable. Toute fraude, détournement ou abus entraînera la disqualification du joueur et la remise en jeu du prix éventuellement attribué.

Article 9 : Autorisation de diffusion de(s) gagnant(s)

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou

support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

Article 10 : Données

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : FRANCODEX Santé Animale S.A.S, Service Communication, 10 rue de l'Ormeau de Pied, 17100 Saintes, FRANCE

Article 11 : Responsabilités

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice. La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne

peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier. En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

Article 12 : Attribution de compétence et interprétation du règlement

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs au Jeu. Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice par voie postale à l'adresse suivante : Laboratoire Francodex, Service Communication 10 rue de l'Ormeau de Pied, 17100 Saintes, France.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.